

V

(Avis)

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES

COMMISSION

Appel de candidatures 2008**Deuxième programme d'action communautaire dans le domaine de la santé (2008-2013)**

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2008/C 56/09)

Un appel de candidatures «Santé 2008» est publié aujourd'hui dans le cadre du deuxième programme d'action communautaire dans le domaine de la santé (2008-2013) ⁽¹⁾.

Cet appel de candidatures comporte les volets suivants:

- un appel de propositions pour l'octroi d'une contribution financière à des actions spécifiques sous forme de projets,
- un appel de propositions pour l'octroi d'une contribution financière à des actions spécifiques sous forme de conférences,
- un appel de propositions pour l'octroi d'une contribution financière au fonctionnement d'organismes non gouvernementaux et de réseaux spécialisés (subventions de fonctionnement),
- une invitation adressée aux États membres et aux pays participants à présenter des actions conjointes.

Le délai de présentation des propositions pour chaque appel est le 23 mai 2008.

La décision 2008/170/CE de la Commission du 27 février 2008 concernant l'adoption du programme de travail 2008 pour l'application du deuxième programme d'action communautaire dans le domaine de la santé (2008-2013) et les critères de sélection, d'attribution et les autres critères applicables aux participations financières aux actions de ce programme, ainsi que des informations utiles portant sur la sélection, l'attribution et d'autres critères concernant les contributions financières aux actions de ce programme sont disponibles sur le site Internet de l'Agence exécutive pour le programme de santé publique à l'adresse suivante:

<http://ec.europa.eu/phea>

⁽¹⁾ Décision n° 1350/2007/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2007 établissant un deuxième programme d'action communautaire dans le domaine de la santé (2008-2013) (JO L 301 du 20.11.2007, p. 3).